L'ABEILLE.

A. DE BELLET, MAGNE, & CO.
No. 5, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune réduction, soit au journal entier, soit aux annonces, ne sera considérée comme diminuant de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une pouce carré par chaque tanque, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes ne faisant aucune affaire, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, talleurs et brevets à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $100. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux annonces est limité à un carré de chaque fois, et pour tout par semaine.

LES ANNONCES du commerce et de détails, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les avis de faillites, &c. &c. &c. ne sont jamais admis dans les colonnes ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles doivent être payées d'avance, ou qu'il soit autrement arrangé.

LES ANNONCES ou articles d'une nature inconvenante ne seront pas insérés à quelque prix que ce soit.

LES ANNONCES qui ne spécifient pas le nombre de fois qu'elles doivent être insérées, seront publiées jusqu'à ce qu'elles soient refusées, et payées en conséquence.

LES ANNONCES de ventes publiques, de navires, de terrains à vendre, de maisons à louer, de marchandises, de vins, etc., etc., ne devront être insérées qu'après avoir été signé d'avance, ou qu'il soit autrement arrangé.

LES ANNONCES ne seront publiées, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il soit autrement arrangé.

LES ANNONCES pour un mois doivent être remises pour l'insertion avant le premier jour de chaque mois, et celles pour un terme plus court avant midi du jour précédent celui de la première insertion.

LES ANNONCES de ventes publiques, de navires, de terrains à vendre, de maisons à louer, de marchandises, de vins, etc., etc., ne devront être insérées qu'après avoir été signé d'avance, ou qu'il soit autrement arrangé.

LES ANNONCES ne seront publiées, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il soit autrement arrangé.

LES ANNONCES pour un mois doivent être remises pour l'insertion avant le premier jour de chaque mois, et celles pour un terme plus court avant midi du jour précédent celui de la première insertion.

CABOTAGE.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA
NOUVELLE ORLEANS & BOSTON
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co,
Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire.	Capitaine.	Navire.	Capitaine.
Kentucky.	Dunn,	Tennessean.	Wise.
"	Tennessean,	Wise.	
Barque Bashaw,		Howes.	
"	Sullivan,	Bell.	
"	Natchez,	Lindsey.	
"	Southerner	Hawes.	

Tous les navires ci-dessus sont de premier classe et de construction récente et sont destinés pour le commerce ci-dessus et sont de beaux accommodations pour les passagers, lesquels peuvent compter sur les soins et les attentions des hommes d'expérience, et sont très connus de tous pour leurs passages rapides et service admirable et toujours le désir de la compagnie de les maintenir.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
No. 5, rue de la Commune.

☞ AGENT POUR LES PAS SAGERS qui désirent faire les traversées régulières sont à la Chambre sont à l'extrême point tous les ports de la Grande Bretagne, l'Irlande, les Etats Unis et le Canada. Les navires de la ligne de Liverpool, connus sous les rapports très favorables comme agens d'émigration, sont sous les ordres de MM. G. Sherlock & Cie.